

Nouveau calcul pour l'UGB

PAC. Pour terminer la série d'articles de la Chambre d'agriculture de la Dordogne concernant la réforme qui doit entrer en vigueur en 2023, ce dernier volet est consacré aux évolutions de l'aide à l'UGB.

L'enveloppe disponible pour l'aide à l'UGB bovine sera moindre que celle consacrée jusqu'en 2020 aux aides bovines allaitantes (ABA) et laitières (ABL). D'une part à la suite de la diminution du budget de 2 % effective depuis 2021 et, d'autre part, en raison d'une mise à contribution de toutes les aides couplées animales pour assurer un transfert de fonds vers d'autres dispositifs couplés.

Le ministre a proposé d'établir deux montants d'aides unitaires différenciés pour les UGB "prix fort" et pour les UGB "prix faible". Ces aides seront versées pour des UGB primables déterminées selon une méthode à effet d'entonnoir par étapes.

Première étape : déterminer les UGB éligibles à l'aide bovine

À une date de référence (qui n'est pour le moment pas connue), les animaux âgés de plus de 16 mois et présents pendant plus

de six mois dans l'exploitation. À cela s'ajoute : les animaux vendus l'année précédente à la date de référence à plus de 16 mois, et présents durant plus de six mois au sein de l'exploitation. Mais il s'agit de bêtes n'ayant pas été primées, car ne répondant pas à l'âge minimum.

Deuxième étape : déterminer les UGB primables

Les UGB "A" (allaitantes) sont les :

- UGB éligibles mâles (viandes ou laitiers) dans la limite du nombre de mères (viande ou laitière) ;
- UGB éligibles femelles (viandes et croisées viandes) dans la limite de deux fois le nombre de veaux sevrés de race à viande.

Les UGB "prix faible" sont les :

- UGB éligibles mâles (viandes ou laitiers) au-delà du nombre de mères vaches ;
- UGB éligibles femelles (viandes et croisées viandes) au-delà de deux fois le nombre de veaux



Désormais, il existe deux montants d'aides unitaires différenciés pour le calcul de l'UGB. (Ph. archives L. Lemaire)

sevrés de race à viande ;
- UGB éligibles femelles de races laitières et mixtes.

Troisième étape : le paiement

Les éleveurs payent d'abord les UGB au prix fort, puis celles au prix faible.

Pour les UGB "prix fort" : limitation du nombre d'UGB "mâles" éligibles selon le nombre de vaches, et du nombre d'UGB "femelles allaitantes" selon le nombre de veaux "viande", soit :

1. UGB "mâles" plafonnées au nombre de vaches ;
2. UGB "femelles allaitantes" plafonnées à deux fois le nombre de veaux de race à viande.

Plafonds et taux de chargement

Le nombre maximum d'UGB primables : 120 unités. Ensuite, l'application de la "garantie" (40 unités), consiste en :

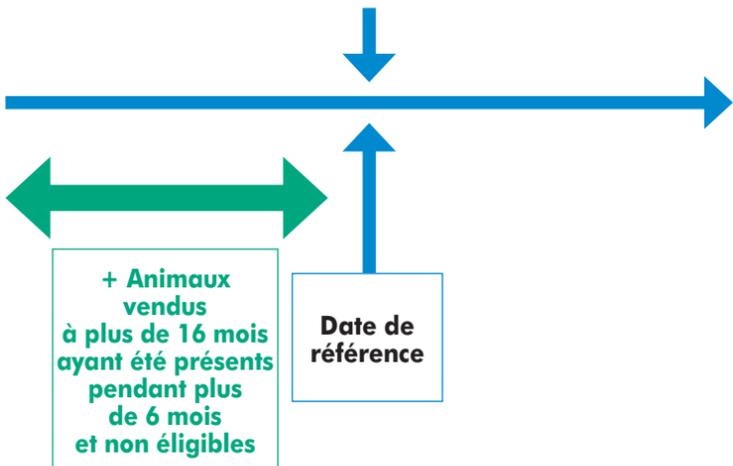
1. un nombre maximal d'UGB "prix faible" ou non retenues en "prix fort" primées ;
2. un volume d'UGB non

concernées par le respect du plafond de chargement. En ce qui concerne le taux de chargement : le ratio d'UGB primables sur Surface fourragère principale (SFP) (mode de calcul ICHN) ne doit pas être supérieur à 1,4.

Ainsi, le plafond "chargement" est égal à : $SFP \times 1,4$.

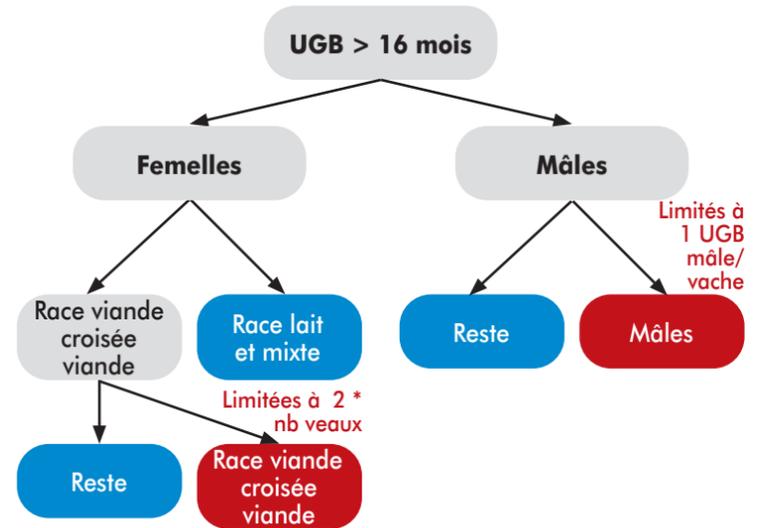
Chambre d'agriculture de la Dordogne

Animaux de plus de 16 mois et présents depuis plus de 6 mois



Attention : la date de référence n'est pas connue.

Faire le comptage des UGB primables selon le type de primes



La transition agricole et alimentaire avec Océalia

Une nouvelle signature : Le Sillon Responsable

Publi-information



Cette signature affiche clairement nos valeurs RSE (*) et notre volonté de produire mieux et plus, attitude responsable et vertueuse pour installer une agriculture durable et compétitive.

Si l'avenir de l'agriculture passe par l'agronomie, la science et le digital, il n'en reste pas moins que les fondamentaux demeurent, la terre, le soleil, l'eau et l'air. Le Sillon symbolise ici la terre qu'il faut protéger, la terre prise au sens du sol et de la planète.

Portée par Océalia et sa vision de l'agriculture, durable, rémunératrice pour nos adhérents, riche de sa diversité et ancrée dans son territoire, cette dynamique novatrice se veut également rassurante et porteuse de sens pour nos

adhérents et nos salariés.

Cette démarche s'appuie sur nos expertises, les opportunités permises par l'exploitation des données, et les différents supports de pédagogie et d'animation de groupes de la Coopérative.

Donner du sens au travail de chacun, accompagner chaque adhérent vers l'agriculture de demain, expliquer les efforts des agriculteurs, valoriser leurs pratiques auprès des parties prenantes et des marchés et les rendre fiers de leur métier, tels sont nos objectifs!

C'est une belle aventure dont nous partagerons régulièrement les évolutions.

(*) RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises

